

## **LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET PARENTS PROCHES D'UN EMPLOYÉ PEUVENT-ILS ÊTRE EMBAUCHÉS PAR L'OPS ?**

En règle générale, l'OPS doit agir avec prudence en ce qui concerne le recrutement des membres de la famille et des parents proches d'un employé en raison des connotations négatives liées au népotisme, une pratique qui consiste à nommer des parents à des postes pour lesquels des personnes extérieures à l'Organisation seraient éventuellement mieux qualifiées. Ainsi, l'OPS impose des restrictions au recrutement de membres de la famille et de parents proches d'employés et ces personnes ne peuvent être nommées à des postes spécialisés qu'après un concours à la suite duquel il est avéré qu'aucun autre candidat n'est disponible, à qualifications égales.

## **COMMENT L'OPS PEUT-ELLE GÉRER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ?**

- L'OPS peut décider de ne prendre aucune mesure parce que le conflit est minime ou peut être éliminé au moyen d'une déclaration.
- L'OPS peut ne pas vous donner l'autorisation de travailler ou d'avoir des activités en dehors de l'Organisation si ce travail ou ces activités sont en conflit avec vos responsabilités et attributions officielles à l'OPS.
- L'OPS peut muter à un autre service ou département l'une des deux personnes qui entretiennent une relation amoureuse.
- L'OPS continuera de proposer des programmes de formation et de fournir des documents de référence par le biais du Bureau d'éthique afin de vous tenir informé.

Si vous avez un doute ou une question au sujet d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel, veuillez vous adresser au Bureau d'éthique. Si vous le préférez, vous pouvez aussi contacter le Service d'assistance en matière d'éthique tout en gardant l'anonymat.

### **Service d'assistance en matière d'éthique**

Sur Internet :

[www.navexglobal.com](http://www.navexglobal.com) ou  
[www.pahoethics.org](http://www.pahoethics.org)

Vous pouvez aussi appeler le numéro vert suivant :  
1-888-448-4715

Organisation panaméricaine de la Santé  
Bureau régional pour les Amériques  
Organisation mondiale de la Santé  
525 Twenty-third Street, N.W.  
Washington, D.C. 20037  
[www.paho.org](http://www.paho.org)

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS : ÉVITER NE SERAIT-CE QUE L'APPARENCE D'UNE IRRÉGULARITÉ**



**Organisation  
panaméricaine  
de la Santé**



BUREAU RÉGIONAL DES

**Organisation  
mondiale de la Santé**  
**Amériques**

---

Octobre 2014

## **QU'EST-CE QU'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?**

Un conflit d'intérêts se produit lorsque vos intérêts personnels ou privés interfèrent, ou paraissent interférer, avec vos responsabilités officielles en tant que membre du personnel de l'OPS. Un conflit d'intérêts peut se produire dans de nombreuses situations et peut influencer sur votre capacité de prendre des décisions justes et impartiales concernant le travail de l'Organisation. Étant donné que les conflits d'intérêts peuvent entacher la réputation et l'intégrité de l'OPS, il est important que vous évitiez ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts. À l'OPS, nous nous engageons à garder la confiance du public pour ce qui est de notre capacité de rester impartiaux et objectifs et nous avons besoin de votre collaboration pour maintenir cet engagement.

## **EXEMPLES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS RÉELS OU POTENTIELS**

1. On vous demande d'organiser une réunion technique dans un hôtel et votre conjoint travaille en tant que gérant d'un des hôtels pressenti pour accueillir la réunion.
2. Vous êtes chargé de gérer un appel d'offres portant sur la rénovation des locaux d'un bureau de pays et votre frère, propriétaire d'une entreprise de bâtiment, est l'un des soumissionnaires.
3. Vous entretenez une relation amoureuse avec l'un de vos subordonnés.
4. Vous faites partie d'un comité de sélection et l'un de vos meilleurs amis est candidat au poste en question.
5. Vous êtes invité à vous joindre au conseil d'administration d'une association

- renommée qui poursuit un projet politique.
6. Vous travaillez dans le service des achats et possédez des actions dans une entreprise pharmaceutique qui fait affaire avec l'OPS.
7. Vous participez à des activités de levée de fonds pour une organisation non gouvernementale qui a une mission semblable à celle de l'OPS.
8. Vous travaillez dans la technologie de l'information et montez une société indépendante qui installe et entretient des ordinateurs personnels.
9. Pendant votre période de service à l'OPS, vous passez des contrats avec une société et vous postulez ensuite à un poste dans cette même société.
10. Vous utilisez des informations ou des documents obtenus lors de votre service à l'OPS pour les besoins d'une entreprise privée ou à des fins personnelles.

## **COMMENT DÉCLARER UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?**

La meilleure démarche est, en premier lieu, d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts. Ainsi, si vous pensez qu'une situation pourrait éventuellement donner lieu à un conflit d'intérêts, vous devez immédiatement parler avec votre chef de service ou supérieur hiérarchique pour obtenir l'avis du Bureau d'éthique de l'OPS. En cas de doute, il faut toujours vous déclarer et demander conseil.

## **QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE L'OPS ÉTABLIT QU'IL Y A UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?**

Si un conflit d'intérêts est établi, on vous demandera de vous dissocier de cet intérêt

particulier. Ainsi, par exemple, il vous faudra démissionner de tout conseil d'administration dont la mission est incompatible avec le travail de l'OPS.

## **S'ABSTENIR EN PRÉSENCE D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Si vous avez un conflit d'intérêts, vous ne pouvez participer à aucune recommandation ou décision qui pourrait vous avantager ou avantager une personne avec qui vous avez des liens de parenté ou avec qui vous entretenez une relation d'amitié ou une relation personnelle. Ainsi, par exemple, il ne vous sera pas permis de faire partie d'un comité de sélection si l'un de vos meilleurs amis est candidat.

## **L'OPS PEUT-ELLE ANNULER UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?**

Oui, l'OPS peut annuler un conflit d'intérêts si elle considère que les intérêts de l'Organisation l'emportent sur les risques posés par le conflit d'intérêts réel ou potentiel.